

## Procès-verbal du Conseil municipal en date du jeudi 13 avril 2023

Présents : Marilyse Rivière, Mendoza Marie-Claude, Pascal Pamart, Sébastien Mazuque. Liliane Guilhaumou.

Absents : Chouanet Steeve. Bigou Idriss procuration à Mendoza Marie-Claude. Ternois-Devalcourt Sandrine procuration à Pamart Pascal.

Heure début du Conseil : 19 h 30 mn

Heure de fin du conseil : 23 h 30

Secrétaire de séance : Mendoza Marie-Claude.

Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres en exercice inscrits au tableau : 8

Date de la convocation : le 04 avril 2023

### **Approbation du PV en date du 22 février 2023.**

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 22/02/2023, est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal qui leur a été transmis par voie électronique et affiché en mairie, et publié sur le site communal.

**Vote : 7 voix Pour**

Mme la maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter un point urgent à l'ordre du jour : la création d'un poste d'ATSEM. Ce point sera traité à la fin de l'ordre du jour.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

### **Ordre du jour.**

#### **1/. Vote des Comptes Financiers Unique 2022, M 57 et M 49.**

Le CFU est en expérimentation pour une durée de trois exercices budgétaires par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires. Il se substitue aux comptes de gestion et administratif. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable.

La maquette des deux CFU doit être votée au plus tard pour les communes de notre strate le 15 avril 2023.

Madame Rey présente au conseil municipal les opérations comptables réalisées en 2022. Le résumé des maquettes présentées sera annexé à ce PV et publié sur le site communal.

Madame la Maire quitte la salle du Conseil, Madame Mendoza, première adjointe remplace Madame la Maire et fait voter les conseillers.

Vote du C.F.U du M 57 : Contre 0 Abs 0 Pour 6

Vote du C.F.U du M 49 : Contre 0 Abs 0 Pour 6

#### **2/ Affectation des résultats sur les budgets primitifs M 57 et M 49 après vote des CFU.**

L'affectation délibérée relative au M 57 sera annexée à ce PV (annexe n° 3). Délib n° 2023-13

L'affectation délibérée relative au M 49 sera annexée à ce PV (annexe n° 4). Délib n° 2023-13 bis

Affectation du résultat pour le BP M 57 : Contre 0 Abs 0 Pour 7  
Affectation du résultat pour le BP M 49 : Contre 0 Abs 0 Pour 7

### **3/ Vote des taux des taxes directes locales.**

Le conseil municipal sur proposition de Madame la maire décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux, de la TFB et TFNB.

Cette année la loi de finance 2023 cède aux communes la TH (taxe d'habitation) sur les résidences secondaires et autres habitations non affectées à l'habitation principale.

Taux 2023 :

- TH : 16,70
- TFB : 64,98
- TFNB : 85,94

### **4/ Vote des Budgets Primitifs M 57 et M 49.**

Un budget doit répondre à 5 grands principes : Annualité, Équilibre, Universalité, Unité, Spécialité.

Le budget public a deux sections, Fonctionnement et Investissement. Chaque section est composée de deux colonnes Dépenses et Recettes.

La partie Investissement n'est jamais excédentaire, car les subventions perçues ne compensent jamais la totalité des Dépenses engagées en Investissement.

La partie Fonctionnement doit affecter à l'investissement la somme manquante pour équilibrer les comptes.

Madame Rey présente les maquettes des BP M 57 et M 49, au conseil municipal. Les maquettes des présentations seront annexées à ce PV. Annexes 5 et 6.

#### **Rappel : tout document public est consultable en mairie**

VOTE : **BP M 57** : Contre 0 Abs 0 Pour 7  
**BP M 49** : Contre 0 Abs 0 Pour 7

### **5/ Annulation délibérations 2023-11 et 2023-11 bis.**

Madame la maire rappelle que les employés du service technique ont demandé un aménagement des horaires pour une amélioration de leur vie familiale et des conditions de travail en été.

Les délibérations issues du vote lors du dernier conseil ne sont pas réglementaires car il faut la validation du CST (comité social territorial) du CDG 11 avant de pouvoir voter toute modification qui a trait au horaires des employés de la fonction territoriale.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

## **6/ Demandes de subventions.**

Les demandes reçues qui ont un intérêt pour la commune seront inscrites sur la liste des subventions communales.

Les autres recevront un courrier les informant de la décision prise en conseil.

Pas de vote, ni de délibération sur ce point de l'ordre du jour.

## **7/ Rapport d'activité et programme d'action 2023 Forêt communale de Tournissan.**

Monsieur Libes, technicien forestier, qui est notre intervenant à l'ONF a déposé en mairie le rapport annuel d'activité et le programme proposé pour 2023. Lecture du document est faite.

La commune va commander 2 panneaux fournis par l'ONF pour la somme de 600 € TTC. Ces panneaux seront mis placés par les employés communaux, aux lieux définis et « marqués » par Monsieur Libes.

Pas de vote ni de délibération sur ce point.

## **8/Participation communale à SOLEOCC.**

SOLEOCC est une société coopérative, qui développe des projets d'énergies renouvelables photovoltaïques. Un parc solaire au sol est en cours de réalisation sur l'ancienne décharge d'Ornaisons où est basée la société cette société coopérative qui est un nouveau modèle de développement des énergies renouvelables. Tout à commencé à Ornaisons, qui a suivi de près et s'est inspiré du modèle de la commune de Luc sur Aude. Commune qui consomme depuis 2018 sa propre énergie électrique fournie par un parc photovoltaïque financé par les citoyens.

La société est lauréate de l'appel à manifestation lancé par la Région Occitanie pour développer les initiatives citoyennes pour le développement des énergies nouvelles. La Région donne 1 € pour chaque euro investi par le citoyen à hauteur de 100 000€ de participation citoyenne.

SUN D'AQUI, qui suit la même parcours que SOLEOCC, association des villages de Tournissan, Ferrals et Fabrezan a aussi été lauréate de la Région. Ses projets seront présentés à Ferrals le lundi 24 /04.

À ce jour SOLEOCC propose aux collectivités la possibilité d'adhérer à leur coopérative pour financer ces premiers 100 000€ , les communes de Fabrezan, Ferrals et la CCRLCM ont souscrit à cette coopérative pour pouvoir commencer la réalisation de projets de proximité. Après débat le conseil décide de prendre 5 parts sociales de 100€ pour soutenir SOLEOCC.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

## **9/ Création d'un poste d'ATSEM.**

Notre RPI Talairan/ Tournissan a une entente morale avec la commune de Saint-Laurent de la Cabrerisse. Cette dernière accueillait les enfants de maternelle de la petite et moyenne section sur leur école.

Les effectifs ayant augmentés, la commune de St-Laurent n'a plus la capacité de nous rendre ce service. Pour rappel la scolarité est obligatoire à partir de 3 ans. C'est pour cette raison que la commune de Talairan va accueillir cette année les moyennes sections en plus des autres cours, Grande section, CP, CE1.

Pour accueillir ces nouveaux élèves il est indispensable que l'enseignant ait à sa disposition une personne qualifiée pour répondre aux besoins de ces jeunes enfants.

Notre RPI fonctionne sur la base d'une convention et pour être prêts pour la rentrée 2023, Le RPI doit recruter un(e) ATSEM. Cette personne sera rémunérée par chaque commune.  
Pour Tournissan sur la base de 13 h/semaine. Cet agent devant accueillir les enfants de l'âge de 4 ans, qui lui seront confiés par leurs parents.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

#### **DIVERS.**

-Budget participatif du Département. Toute personne peut voter dès maintenant pour soutenir une des 187 propositions faites par les associations audoises, jusqu'au 30 avril sur **je participe.aude.fr**

-Info Bleuet de France. Pour soutenir cette association des dons en ligne sont possible. Tout renseignements sur : <https://bleuetdefrance.fr>

-Transmission du bilan de l'APAHC, Association des chats des hautes Corbières.

-Déplacement des trois bacs à OM marron, sur le parking de la place des fêtes chemin de la Passerelle via : rue du Château et parking à côté de la cave de monsieur Prévot. Ceci facilitera la vidange des bacs par le camion de ramassage qui n'aura plus à faire une marche arrière pour vider ces bacs.  
Approbation immédiate de la CCRLCM.

Marilyse Rivière  
Maire



Marie-Claude Mendoza  
Secrétaire

